

Du 5 octobre au 8 décembre 2017, planning des séances dans les collèges...

Jeudi 5 octobre 2017

- Collège de Brou, Bourg-en-Bresse : 9 h - 12 h
- Collège Jeanne d'Arc, Bourg-en-Bresse : 14 h - 16 h

Vendredi 6 octobre 2017

- Collège de l'Huppe, Montrevel-en-Bresse : 8 h 30 - 12 h 30
- Collège Thomas Riboud, Bourg-en-Bresse : 14 h - 17 h
- Collège Saint-Joseph, Saint-Didier-sur-Chalaronne : 14 h - 17h

Lundi 9 octobre 2017

- Collège Lucie Aubrac, Ceyzériat : 8 h - 12 h
- Collège du Revermont, Bourg-en-Bresse : 14 h - 17 h

Mardi 10 octobre 2017

- Collège Saint-Louis/Saint-Pierre, Bourg-en-Bresse : 8 h - 12 h
- Collège Saint-Joseph, Bourg-en-Bresse : 13 h 55 - 15 h 35

Jeudi 12 octobre 2017

- Collège Les Côtes, Péronnas : 9 h - 12 h
- Collège Y. Morandat, Saint-Denis-lès-Bourg : 13 h 30 - 16 h 30

Vendredi 13 octobre 2017

- Collège Ampère, Oyonnax : 8 h - 12 h

Lundi 16 octobre 2017

- Collège Jean Rostand, Arbent : 8 h - 12 h
- Collège Lumière, Oyonnax : 13 h 30 - 16 h 30

Mardi 17 octobre 2017

- Collège Victoire Daubié, Bourg-en-Bresse : 9 h - 12 h
- Collège de Coligny (déplacement à Coligny pour les élèves du collège de Marboz) : 14 h - 17 h
- Collège Saint-Joseph, Oyonnax : 14 h 15 - 16 h 15

Jeudi 19 octobre 2017

- Collège Théodore Rosset, Montréal-la-Cluse : 8 h - 12 h
- Collège Xavier Bichat, Nantua : 14 h - 16 h
- Collège du Renon, Vonnas : 9 h 30 - 12 h 30
- Collège de l'Albarine, Saint-Rambert-en-Bugey : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi 20 octobre 2017

- Collège Roger Vailland, Poncin : 9 h 30 - 11 h 30
- Collège Paul Sixdenier, Hauteville-Lompnes : 14 h 30 - 16 h 30

Lundi 6 novembre 2017

- Collège Saint-Exupéry, Ambérieu-en-Bugey : 8 h - 12 h
- Collège Sainte-Marie, Ambérieu-en-Bugey : 13 h 20 - 16 h 15

Mardi 7 novembre 2017

- Collège Sabine Zlatin, Belley : 8 h - 12 h
- Collège Lamartine, Belley : 14 h - 17 h

Jeudi 9 novembre 2017

- Collège Marcel Anthonioz, Divonne-les-Bains : 13h55 - 15h55
- Collège de Péron : 8 h 30 - 12 h 30

Vendredi 10 novembre 2017

- Collège Saint-Exupéry, Bellegarde : 8 h - 12 h
- Collège Louis Dumont, Bellegarde : 13 h 45 - 15 h 45

Lundi 13 novembre 2017

- Collège Jeanne d'Arc, Gex : 8 h 30 - 11 h 45
- Collège Georges Charpak, Gex : 13 h 30 - 16 h 30

Mardi 14 novembre 2017

- Collège Jacques Prévert, Saint-Genis-Pouilly : 9 h - 12 h
- Collège de Prévessin-Moëns : 13 h 50 - 17 h 05

Jeudi 16 novembre 2017

- Collège Henry Dunant, Culoz : 10 h - 12 h
- Collège du Valromey, Artemare : 14 h 30 - 16 h 30

Vendredi 17 novembre 2017

- Collège Paul Claudel, Lagnieu : 8 h - 12 h
- Collège de Ferney-Voltaire : 11 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Lundi 20 novembre 2017

- Collège de la Plaine de l'Ain, Leyment : 8 h 30 - 12 h 30
- Collège Saint-Charles, Feillens : 13 h 45 - 16 h 45

Mardi 21 novembre 2017

- Collège Louise de Savoie, Pont-d'Ain : 9 h - 12 h
- Collège Saint-Charles, Châtillon-sur-Chalaronne : 14 h 30 - 16 h 30

Jeudi 23 novembre 2017

- Collège George Sand, Pont-de-Veyle : 8 h 20 - 11 h 20
- Collège Roger Poulard, Bâgé-la-Ville : 13 h 30 - 16 h 30

Vendredi 24 novembre 2017

- Collège Louis Vuitton, Saint-Trivier-de-Courtes : 10 h 30 - 12 h 30
- Collège Antoine Chintreuil, Pont-de-Vaux : 14 h - 17 h

Lundi 27 novembre 2017

- Collège Bel Air, Thoissey : 8 h 10 - 12 h 15
- Collège de Montceaux : 14 h - 17 h / Conférence de presse à 14 h

Mardi 28 novembre 2017

- Collège Eugène Dubois, Châtillon-sur-Chalaronne : 8 h - 12 h
- Collège Léon Comas, Villars-les-Dombes : 13 h 30 - 16 h 30

Jeudi 30 novembre 2017

- Collège Vaugelas, Meximieux : 8 h - 12 h
- Collège de la Dombes, Saint-André-de-Corcy : 14 h - 17 h

Vendredi 1^{er} décembre 2017

- Collège Jean Moulin, Trévoux : 8 h 30 - 12 h 30
- Collège La Sidoine, Trévoux : 13 h 30 - 16 h 30

Lundi 4 décembre 2017

- Collège Anne Frank, Miribel : 9 h - 12 h
- Collège Saint-Joseph, Miribel : 15 h - 17 h

Mardi 5 décembre 2017

- Collège Marcel Aymé, Dagneux : 9 h - 12 h
- Collège Saint-Louis, Dagneux : 13 h 15 - 16 h 20

Jeudi 7 décembre 2017

- Collège Léon-Marie Fournet, Jassans-Riottier : 8 h 05 - 12 h 05
- Collège Jean Compagnon, Reyrieux : 14 h - 17 h

Vendredi 8 décembre 2017

- Collège Emile Cizain, Montluel : 8 h - 12 h
- Collège Louis Armstrong, Beynost : 14 h - 17 h

Contact presse

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr
www.ain.fr



Transports scolaires Priorité à la sécurité

Du 5 octobre au 8 décembre 2017
CAMPAGNE DE SÉCURITÉ
DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le car

**POUR VOTRE SÉCURITÉ
CLIQUEZ ICI**

Toutes les règles de sécurité sur
www.transportscolaire.ain.fr

AIN
le Département



Transports scolaires

La sécurité des jeunes : priorité de tous

Du 5 octobre au 8 décembre 2017, 9 000 élèves en classe de 6^e suivront une séance pratique d'éducation aux règles de sécurité dans les transports scolaires.

Tous les collèges sont concernés (voir planning en p. 4).

Conférence de presse

Lundi 27 novembre 2017, à 14 h, au collège de Montceaux

Martine Tabouret, vice-présidente du Département en charge des affaires scolaires, des collèges, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, et Jean-Pierre Gaitet, vice-président du Département en charge des transports, vous convient à une séance de sensibilisation en présence des collégiens.

Chaque année en France, des enfants sont victimes d'accidents à proximité des cars scolaires. C'est pour les éviter que le Département organise depuis 2004, dans tous les collèges de l'Ain, cette campagne de sensibilisation. Il est primordial que tous les élèves de 6^e connaissent les mesures de sécurité à respecter. C'est aussi l'occasion de leur rappeler les règles de civisme qui s'imposent à eux.

Martine Tabouret, vice-présidente

Une sensibilisation concrète, des exercices pratiques



Pour la 13^e année consécutive, le Département de l'Ain mène l'opération « sécurité dans les transports scolaires » dans tous les collèges du département.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les élèves aux consignes de sécurité en tant qu'usagers de transports en commun et de développer chez chacun un comportement de citoyen responsable.

Sont associés à cette opération tous les partenaires de la sécurité routière :

- l'ensemble des chefs d'établissement ;
- les forces de l'ordre (police nationale, municipale et gendarmerie) ;
- les sapeurs-pompiers ;
- l'association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) ;
- les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- les transporteurs du département.

Les séances se déroulent en 3 temps :

1) Visionnage d'une vidéo : une semaine avant la séance de sensibilisation, les collèges du département ont été destinataires d'un DVD « Trois films pour mieux connaître les règles de sécurité » afin qu'ils puissent le faire visionner aux élèves de 6^e. Ce film, produit par le Département, a été réalisé par le Centre départemental de documentation pédagogique, en collaboration avec des collégiens du département.

2) Le jour de la séance de sensibilisation : débat en classe à partir de la vidéo.

3) Séance pratique en extérieur en présence d'intervenants départementaux de sécurité routière, de représentants des forces de l'ordre, de sapeurs-pompiers et de conducteurs.

Durant cette séance pratique, l'accent est mis sur le comportement que les jeunes doivent adopter à l'attente, à l'approche, à la montée et à la descente du car, et pendant le trajet.

Sont abordés :

- Les dangers autour du car, notamment les angles morts ;
- les consignes de sécurité et les règles de civisme à respecter ;
- le port de la ceinture de sécurité (intérêt et sanctions) ;
- les organes de sécurité à bord du car (marteau, extincteur...)

La séance s'achève par des exercices d'évacuation d'un car en cas d'accident.

Des gilets jaunes pour les élèves transportés par le Département



Pour renforcer la visibilité des jeunes au bord des routes et pour éviter des drames sur le trajet des élèves, entre leur domicile et l'arrêt de car, le Département les équipe de gilets jaunes rétro-réfléchissants. Ces gilets sont offerts à chaque élève* nouvellement transporté par le Département, sous réserve que les parents en aient fait la demande.

* Sont concernés : les élèves des écoles maternelles et primaires publiques et privées ; des collèges publics et privés ; des lycées et établissements agricoles publics et privés ; des CFA.

La charte de bonne conduite

- Je dois mettre mon gilet jaune rétro-réfléchissant pour être visible, depuis mon domicile jusqu'au point d'arrêt.
- J'attends calmement, en retrait, l'arrivée et l'arrêt complet du car pour monter et descendre.
- J'enlève mes écouteurs dans la rue et je ne me laisse pas distraire par le téléphone.
- Je dois présenter ma carte au conducteur.
- Je m'installe calmement, je range mon cartable ou tout autre objet sous le siège.
- J'attache ma ceinture de sécurité et j'attends l'arrêt complet du car avant de la détacher.
- Pendant la durée du trajet, je suis respectueux du conducteur, de mes camarades et du véhicule.
- Après la descente, je prends le temps de laisser s'éloigner le car et je m'assure que la chaussée est dégagée avant de m'engager pour traverser.



Le saviez-vous ?

En cas d'indiscipline ou d'incivilité dans le transport scolaire, le conducteur peut relever les coordonnées de l'élève. Un rapport d'incident au Conseil départemental décidera de la sanction. Selon la gravité, il s'agira d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire.